



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Offices

Question écrite n° 46335

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la vive inquiétude de nombreuses associations d'anciens combattants face à l'éventuelle suppression des services régionaux et départementaux du ministère des anciens combattants et victimes de guerre. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agissait en fait d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'était précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'Etat, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs. Ainsi, les inquiétudes du monde combattant quant à ce projet de reorganisation des services déconcentrés sont maintenant sans fondement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Balligand Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46335

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 1996, page 6531

**Réponse publiée le :** 27 janvier 1997, page 379